



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Paris, le 22 avril 2026

Le ministère des Armées et des Anciens combattants signe un contrat inédit pour la fourniture d'électricité solaire sur le site de Salbris (41)

- **Lundi 30 mars, le ministère a signé un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable avec la société Urbasolar pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur un ancien site militaire situé à Salbris (41).**
- **Ce projet vertueux, qui ne nécessite aucun investissement de la part du ministère, s'inscrit pleinement dans la stratégie ministérielle de transition énergétique (SMTE) 2025-2030.**

Ce contrat d'achat direct d'électricité renouvelable (*Power Purchase Agreement – PPA*), inédit à l'échelle de l'État, repose sur une collaboration de long terme avec un opérateur privé, chargé de financer, développer, construire et exploiter une centrale photovoltaïque sur un ancien dépôt de munitions de l'armée de Terre de 110 hectares.

Trente hectares de ce site aujourd'hui inutilisé vont être récupérés pour la construction du parc solaire à partir de 2028. La forêt, présente sur le reste du terrain disponible et

ses écosystèmes seront préservés. Ce projet constitue ainsi une réutilisation durable et optimisée de ce foncier.

Grâce à ce contrat innovant, le ministère pourra, à partir de 2030, acheter directement l'intégralité de l'électricité décarbonée produite, ce qui représentera environ 4 % de sa consommation électrique annuelle. Il bénéficiera d'un prix attractif, connu et stable pendant trente ans.

En signant ce contrat avec l'entreprise Urbasolar, expert du photovoltaïque, le ministère valorise, sans investir, un foncier contraint et sécurise un apport d'énergie pour ses propres besoins, tout en maîtrisant son coût.

Vers un déploiement élargi du modèle PPA

Ce projet s'appuie sur les perspectives ouvertes par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) de mars 2023 et s'inscrit dans le cadre de la stratégie ministérielle de la SMTE 2025-2030. Il concilie performance opérationnelle, maîtrise budgétaire et responsabilité environnementale.

Cette production d'électricité verte contribuera directement aux objectifs de neutralité carbone de l'État. Le projet illustre la capacité des anciens sites militaires à devenir des leviers de souveraineté énergétique.

Le ministère des Armées et des Anciens combattants prévoit la reproduction de ce modèle de contrat sur d'autres emprises, afin d'accélérer sa transition énergétique, tout en sécurisant son approvisionnement en énergie à coût maîtrisé dans la durée.

Mathieu Morlay, manager du projet au sein du Service d'infrastructure de la défense :

« Grâce à cet accord inédit, le ministère des Armées et des Anciens combattants sécurise la fourniture d'un volume significatif d'énergie à ses armées à un prix stable et sur une longue durée. Nous sommes très satisfaits. Ce projet démontre qu'il est possible de conjuguer trois ambitions : la valorisation du foncier du ministère, sa résilience budgétaire et la production d'énergie renouvelable décarbonée ».

Antoine Millioud, président d'Urbasolar : *« Le projet de Salbris est la démonstration qu'une reconversion exemplaire peut transformer une emprise militaire en une ressource*

précieuse pour le territoire et pour l'autonomie énergétique de l'État. Cette synergie entre nos équipes et celles du ministère des Armées et des Anciens combattants ouvre des perspectives nouvelles pour un déploiement massif et responsable de l'énergie solaire sur des sites militaires. »

Christophe Mauriet, secrétaire général pour l'administration : *« La transition énergétique est une nécessité. Elle permet non seulement de réduire notre empreinte carbone pour contribuer aux objectifs nationaux en la matière, mais aussi d'améliorer l'autonomie, la souveraineté et la résilience énergétique des Armées. La réussite de cette opération repose sur une compréhension partagée des enjeux du ministère par ses partenaires, cette collaboration est essentielle pour mobiliser tous les acteurs. Au-delà de l'engagement de tous au sein du ministère, ce sont aussi nos liens avec des partenaires externes qui permettent de développer et de réussir ces projets de transition énergétique dans les territoires ».*

Chiffres clés

- 30 : durée en années du marché avec l'entreprise Urbasolar
- 3,7 % : volume de la consommation électrique annuelle du ministère qui sera fourni par la centrale de Salbris
- 30 : nombre d'hectares utilisés pour la construction du parc solaire
- 50 182 : nombre de MWh qui seront produits chaque année par la centrale, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 10 724 foyers, soit 23 271 personnes.

À PROPOS D'URBASOLAR

Expert du photovoltaïque, le groupe Urbasolar est le partenaire privilégié des collectivités locales et des entreprises pour promouvoir cette technologie amenée à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique. Filiale de l'électricien suisse AXPO, Urbasolar propose une offre clé en main, incluant la production et la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.

Contacts médias

Secrétariat Général pour l'Administration

pierre.logette@intradef.gouv.fr

06 31 18 41 33

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense

DICOD

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15